

Bonjour à toutes et à tous,

Nous ne pouvons pas débiter ce Comité Social Territorial du 21 novembre 2024 sans évoquer la **situation financière, industrielle et économique de notre pays**. Bien que la France soit classée au 15ème rang des pays européens en termes de PIB par habitant et au 7ème rang mondial pour son PIB total, nous traversons une crise économique et industrielle sans précédent. Le taux de faillite et le niveau de licenciement n'ont jamais été aussi élevés depuis 2017. Des fermetures d'usines de groupes cotés au CAC 40, qui ont bénéficié d'aides publiques sans contreparties.

Nous ne pouvons passer sous silence le rejet, par les députés, le 12 novembre dernier, du volet recettes du projet de loi de finances, en raison des propositions de recettes du Nouveau Front Populaire visant à faire contribuer les plus riches de manière proportionnée. L'examen au Sénat du projet de loi de finances, dans sa version initiale, commencera le 25 novembre et se poursuivra jusqu'au 12 décembre, avec un vote solennel prévu en fin de session.

Les collectivités et leurs agents ont été stigmatisés par les annonces démagogiques :

- Les collectivités devront fournir un effort de 5 à 10 milliards d'euros pour contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB l'an prochain.
- La Cour des comptes propose de réduire progressivement les effectifs de la fonction publique territoriale de plus de 100 000 agents d'ici 2030, avec des économies estimées à 4,1 milliards d'euros.
- Le gouvernement prévoit une hausse de quatre points de la cotisation employeur à la CNRACL, représentant une dépense supplémentaire de 1,3 milliard d'euros pour les employeurs territoriaux cette année, et 1,2 milliard pour les employeurs de la fonction publique hospitalière, avec des augmentations prévues en 2026 et 2027.

Le message du ministre de la fonction publique, félicitant Elon Musk pour sa nomination à la tête d'un ministère de l' « efficacité gouvernementale » avec ces mots :

« J'ai hâte de partager avec vous les meilleures pratiques pour lutter contre l'excès de bureaucratie, réduire la paperasse, et repenser les organisations publiques pour améliorer l'efficacité des agents publics ». vient confirmer les positions libérales du ministre, que les premiers pas semblent conduire tout droit dans un mur syndical.

Ses déclarations mensongères alimentent le "service public basching" et nous font entrer dans l'époque des fake-news à l'américaine.

Les preuves par l'exemple :

- Imposer 3 jours de carence diminuerait l'absentéisme dans la fonction publique :
 - Dans les métiers à caractéristiques identiques, il n'y a presque pas de différences en nombre de jours d'absences pour maladie entre privé et public (IGAS – inspection générale des affaires sociales – 05/09/24). Ce qui démontre au passage que les 3 jours de carence dans le privé ont peu d'effet.
- Les fonctionnaires sont des "privilegié-es" par rapport au privé :
 - Or 2/3 des salarié-es du privé n'ont aucun jour de carence grâce à la prise en charge de la prévoyance santé (DREES - direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques – janvier 2015),
- Les jours de carence réduiraient le nombre d'arrêts maladie :

- D'après l'INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques (17/07/24), ils ont deux effets principaux :
 - L'allongement de la durée des arrêts maladie,
 - La poursuite du travail malade. Cela peut dégrader la santé des fonctionnaires et augmenter les dépenses de santé associées.
- C'est "dans un souci d'égalité" avec le privé :
 - Dans ce cas-là, a-t-il prévu de faire de même pour les salaires ? En effet, la rémunération des salarié-es du privé a augmenté deux fois plus vite que celle des fonctionnaires entre 2011 et 2021 (0,4 % en moyenne par an contre 0,2 %). (INSEE – 25/10/23).
- Il faut "responsabiliser les fonctionnaires" :
 - Les cadres de la fonction publique sont hyper dévoués-es :
 - 1 sur 2 travaille fréquemment pendant ses jours de repos,
 - 1 sur 4 travaille plus de 45 h/semaine,
 - 9 sur 10 déclarent faire des heures sup et, pour plus d'un-e sur 2, elles ne sont ni récupérées ni rémunérées (55 %) (baromètre cadre UGICT – Secafi 2024).

Les conséquences liées à la baisse de rémunération dès le quatrième jour d'arrêt, après les 3 jours de carence et une couverture réduite à 90 % du traitement indiciaire, vont être des pertes de pouvoir d'achat estimées, par catégorie, pour 5 jours d'arrêt maladie, à :

- Catégorie C : 215 € brut
- Catégorie B : 245 € brut
- Catégorie A : 320 € brut,

Et n'oublions pas d'évoquer la GIPA, cette fameuse garantie individuelle de pouvoir d'achat, qui ne sera pas versée en 2024. En 2023, elle a permis à de nombreux agents de nos collectivités de compenser leur perte de pouvoir d'achat :

- 322 agent-es de catégorie C avec une moyenne de 289,07 € par agent.e.
- 242 agent-es de catégorie B avec une moyenne de 506,50 € par agent.e.
- Et 56 agent-es de catégorie A avec une moyenne de 1 226,14 € par agent.e.

Du côté de nos collectivités, Mme la Maire/Présidente a évalué lors des derniers conseils municipal et métropolitain :

- Pour la Ville de Rennes, une baisse des recettes de 11 millions d'euros, une somme qui pourrait financer la construction d'un nouveau groupe scolaire.
- Pour Rennes Métropole, une perte de 15 millions d'euros de recettes, un véritable « coup de massue financier » qui pourrait réduire les services publics de proximité. Nous espérons que cela ne remettra pas en cause l'accord signé avec les organisations syndicales sur la revoyure du RifSeep.

Lors du Conseil Métropolitain, Mme la Présidente de Rennes Métropole a dénoncé les « cadeaux fiscaux » en faveur des plus aisés et des multinationales, qui privent l'État de 60 milliards d'euros de recettes fiscales chaque année, créant une situation désastreuse pour les finances publiques. Elle a défendu les collectivités, souvent méprisées et privées de leviers d'autonomie financière, qui ont tenu bon face aux crises, mais à quel prix pour les directions, les services, les agents, les citoyens et le tissu associatif ?

Régulièrement, au sein de cette instance, nous sont présentés des dossiers de réorganisation, de modifications d'organigramme, de quelques créations de postes, comme encore aujourd'hui.

Et qu'est-ce que nous disent les agent-es concerné-es par toutes ces réorganisations :

- Depuis des années, l'augmentation des missions n'a pas été synonyme de création de poste. Aujourd'hui, les créations de postes vont juste répondre aux besoins d'il y a 3 ou 4 ans mais ne permettront pas de prendre en charge les nouvelles missions ou l'agrandissement des périmètres d'intervention,
- Les réflexions autour des réorganisations et des mobilités d'agent-es au sein d'une même direction n'englobent malheureusement pas de réflexions sur les outils mis à disposition ni les formations nécessaires à leur prise en main,
- Le manque d'effectif génère des tensions entre les agents et leur encadrement ce qui peut aboutir à des situations de management toxiques qui va jusqu'à nécessiter des enquêtes administratives dont les conclusions peuvent être des mobilités contraintes et des départs de nos collectivités.
- Des contraintes sur les effectifs aboutissant à proposer à des agent-es en arrêt maladie de télétravailler. Il va sans dire que nous y sommes farouchement opposés.

A ces griefs, nous pouvons rajouter un manque de travail autour de la reconnaissance des métiers pénibles. **S'agissant de la prévention des risques nous serons vigilants à la mise en place du nouveau DUERP et du réseau des assistants de prévention.** Vous nous proposez un règlement intérieur sur la "Prévention de la consommation d'alcool et de stupéfiants au travail" qui **devrait insister plus sur le volet préventif que répressif. Ainsi le catalogue des formations transversales devrait être abondé pour fournir aux agents les ressources utiles.**

En conclusion, le congrès des maires de France qui s'est ouvert le 19 novembre et qui se déroule encore aujourd'hui a permis aux associations des maires de France et des maires ruraux d'exprimer leur colère face à ce projet de loi de finances et le projet de loi de finance de la sécurité sociale soutenus par la CGT également présente.

Nous espérons qu'en retour, dans le cadre de l'appel des organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP à une journée d'action, de rassemblements, de manifestations et de grève sur l'ensemble du territoire le 5 décembre 2024 des agent-es de la Fonction publique, vous serez à nos côtés dans les rues de Rennes.